

l'unité de la nation. Par contrat, par mariage, par ruse ou par force, il s'annexa petit à petit les fiefs des petites seigneuries, et à partir de François I^{er}, nous courons à l'unité complète et à l'absolutisme de la royauté.

Ce qui s'est fait en France s'est produit, par imitation, chez les autres peuples. Sans passer par les mêmes vicissitudes, on est arrivé aux mêmes résultats. Je n'examine pas si cet accroissement continu est un produit de la nécessité ; si l'extension exorbitante du pouvoir central ne s'imposait pas pour contenir par la force une société depourvue d'appuis moraux suffisants et emportée par des progrès matériels restés sans contrepoids. Mais le fait certain, c'est que cette constitution de grands Etat ne s'est effectuée qu'au bénéfice des maîtres ; elle ne s'est établie et maintenue qu'en prenant, par l'impôt, sur les fortunes privées, de plus fortes prélibations et en exerçant, sur les libertés des citoyens, les plus cruels empiètements. Plus un Etat grandit, plus ses membres s'appauvrissent ; plus le chef de cet Etat est fort, plus son subalterne est dépouillé des prérogatives civiles, tant et si bien que grand Etat, c'est synonyme de pauvreté et de servitude.

À la vérité, il est agréable de se dire citoyen d'un puissant Etat ; mais ce plaisir se paie si cher, qu'il vaut mieux s'en passer et réagir contre le fanatisme de la gloriole. J'aime mieux rappeler la belle parole de Fénelon : "Heureux les peuples qui n'ont pas d'histoire." Cette réflexion est comme un axiome historique. Que le Canada garde donc précieusement la modestie ; il y a, dans cette humilité, une grande sagesse et la garantie de tous les autres biens.

Mon intention n'est pas d'insister sur cette question politique. Je voudrais plutôt combattre le projet d'un ministère de l'Instruction publique, projet que je considère comme également funeste à la religion, aux bonnes mœurs et aux intérêts. Et, par *intérêts*, j'entends les intérêts des particuliers et les intérêts de votre établissement national. Ministère de l'Instruction publique, dans le sens qu'attachent à ce mot les grands Etats, c'est synonyme pour vous de *révolution*, euphémisme sonore qui annonce, en les dissimulant, les plus épouvantables ruines.

Pour instituer cette démonstration, j'ai besoin de crédit. À mes yeux, cette thèse est d'abord une question de droit, puis une question d'histoire. Nous aborderons ce double sujet, en visant plus à la précision qu'à la concision.

L'Instruction publique a pour objet l'enfant ; nous devons d'abord établir sur l'enfant les droits de la famille. Ces droits sont la base nécessaire de ce travail.